

à traduire des livres étrangers sous le règne du calife *Mamoun* (A. D. 833)*. Il parle des Mille et une nuits comme d'un ouvrage déjà très-réandu. C'est donc de neuf cents à mille ans que date la première traduction arabe de ce livre.

Que les Arabes aient traduit à cette époque des livres grecs et persans, cela ne doit pas nous surprendre, puisque depuis longtemps ils avaient conquis la Perse entière et nombre de provinces de l'empire byzantin. Mais ce qu'il y a de vraiment frappant, c'est que Maçoudi, plus d'un demi-siècle avant Mahmud le Ghaznevide, le premier conquérant mahométan qui ait envahi une partie de l'Inde, fasse mention de livres indiens traduits en arabe. Ce n'est pas tout que de connaître les témoignages historiques : il faut savoir en tirer parti. Les conséquences qui découlent tout naturellement de celui de Maçoudi, sont fort importantes pour éclaircir beaucoup d'autres sujets que celui que nous traitons actuellement. Nous invitons ceux qui, sans aucune base raisonnable de leur scepticisme, par un singulier esprit de contradiction, prétendent assigner à toutes les productions littéraires de l'Inde une époque toute récente, d'y réfléchir un peu.

Maçoudi convient franchement que l'invention des Mille et une nuits et d'autres contes du même genre n'appartient pas aux Arabes. Mais en mettant plusieurs nations en concurrence, il nous laisse indécis sur leur véritable patrie. On ne réclamera guère pour les Grecs dans leur époque classique. Mais nous connaissons plusieurs livres de la littérature byzantine, qui contiennent des fictions semblables. Heureusement, pour prévenir toute ambiguïté,